

Chronique

Didier Golay,
président de l'USPI Vaud*



Non à une initiative extrême

Le 9 février 2020, nous serons appelés à voter sur l'initiative populaire «Davantage de logements abordables». Elle prévoit en particulier, en faveur des communes et des cantons, un droit d'appropriation d'un terrain bâti ou non bâti appartenant à tout propriétaire privé ainsi qu'à la Confédération ou à des entreprises liées (CFF, La Poste), afin d'encourager la construction de logements d'utilité publique.

L'USPI Vaud est favorable à la construction de logements à loyer modéré dès lors que toutes les caté-

gories de la population doivent pouvoir se loger, mais les mesures prévues par cette initiative ratent leur cible.

En effet, ce droit d'appropriation en faveur de la collectivité publique sur quasi toutes les parcelles, bâties

«Les mesures
prévues par cette
initiative ratent
leur cible»

ou non, de l'ensemble de la Suisse (droit de préemption) est rigide, inefficace et étatiste. Lorsqu'un locataire souhaitera acheter une maison ou lorsqu'un investisseur envisagera d'acquérir un bien immobilier dans le but de construire des logements à loyers abordables, la collectivité publique pourrait les acheter à leur place. Dans de tels cas, le processus législatif se mettrait en route, ce qui prendrait un certain nombre d'années avant qu'un logement soit construit. Une telle mesure ralentira donc la construction de logements, ce qui

est néfaste pour l'équilibre du marché immobilier et menace des emplois dans le secteur de la construction.

D'ailleurs, le canton de Genève connaît un droit de préemption, ce qui est inefficace dès lors qu'il détient l'un des taux de pénurie les plus élevés en Suisse.

Toutes ces raisons militent pour un net rejet de cette initiative le 9 février 2020.

www.uspi-vaud.ch

* Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud